

Les oiseaux nicheurs patrimoniaux

La forêt abrite de nombreuses espèces d'oiseaux qui utilisent les boisements pour se reproduire et se nourrir. Certaines sont devenues rares voire menacées, d'autres sont fortement dépendantes du milieu forestier pour l'ensemble de leur cycle de vie. Ce sont ces espèces dites patrimoniales qui ont été cartographiées et intégrées à la plateforme du CRPF, à partir des données naturalistes.

Les statuts des différentes espèces sont présentés ci-après et des liens renvoient vers des fiches regroupant des informations sur leur biologie, leur écologie et proposant des conseils afin de mieux les intégrer dans la gestion sylvicole.



Héron cendré

Interprétation des données : Les données transmises reflètent l'état actuel de nos connaissances. Les informations cartographiques ne sont pas exhaustives et l'absence d'oiseaux forestiers patrimoniaux au sein d'une maille n'est pas nécessairement liée à une absence réelle mais plutôt à un manque d'inventaires.

LES PICS

Trois espèces de Pics sont cartographiées sur la plateforme du CRPF : **Pic cendré, Pic noir et Pic mar**

Espèce	Liste rouge régionale*	Responsabilité régionale*	Directive « Oiseaux »*	Espèce protégée
Pic cendré	En danger critique	Très élevée	Annexe 1	oui
Pic noir	Préoccupation mineure	Mineure	Annexe 1	oui
Pic mar	Préoccupation mineure	Mineure	Annexe 1	oui

[Télécharger la fiche «Les pics et la gestion forestière»](#)

LES RAPACES

Espèces cartographiées : **Milan noir, Circaète Jean-le-Blanc, Busard Saint-Martin, Autour des palombes, Balbuzard pêcheur et Bondrée apivore**

Espèce	Liste rouge régionale*	Responsabilité régionale*	Directive "Oiseaux"*	Espèce protégée
Milan noir	Quasi menacé	Mineure	Annexe 1	oui
Circaète Jean-le-Blanc	En danger	Elevée	Annexe 1	oui
Busard Saint-Martin	Préoccupation mineure	Modérée	Annexe 1	oui
Autour des palombes	Quasi menacé	Mineure		oui
Balbuzard pêcheur	Non évalué		Annexe 1	oui
Bondrée apivore	Préoccupation mineure	Mineure	Annexe 1	oui

[Télécharger la fiche «Les rapaces et la gestion forestière»](#) (pour le Busard Saint-Martin, voir fiche sur les landes)

LES HÉRONS

Espèces cartographiées : **Héron cendré, Héron pourpré, Héron garde-bœuf, Grande Aigrette, Aigrette garzette et Bihoreau gris**

Espèce	Liste rouge régionale*	Responsabilité régionale*	Directive "Oiseaux"*	Espèce protégée
Bihoreau gris	Quasi menacé	Elevée	Annexe 1	oui
Héron garde-bœufs	Préoccupation mineure	Elevée		oui
Aigrette garzette	Préoccupation mineure	Elevée	Annexe 1	oui
Grande Aigrette	Vulnérable	Majeure	Annexe 1	oui
Héron cendré	Préoccupation mineure	Elevée		oui
Héron pourpré	Préoccupation mineure	Elevée	Annexe 1	oui

[Télécharger la fiche «les Hérons et la gestion forestière»](#)

LES OISEAUX DE LANDES

Espèces cartographiées : **Engoulevent d'Europe, Fauvette pitchou et Busard Saint-Martin**

Espèce	Liste rouge régionale*	Responsabilité régionale*	Directive "Oiseaux"*	Espèce protégée
Busard Saint-Martin	Préoccupation mineure	Modérée	Annexe 1	oui
Engoulevent d'Europe	Préoccupation mineure	Modérée	Annexe 1	oui
Fauvette pitchou	Vulnérable	Très élevée	Annexe 1	oui

[Télécharger la fiche «Les oiseaux de landes et la gestion forestière»](#)

[Télécharger la fiche «L'engoulevent d'Europe et la gestion forestière»](#)

LES PASSEREAUX PATRIMONIAUX

Espèces cartographiées : **Pouillot fitis, Pouillot siffleur, Pouillot de Bonelli, Grimpereau des bois, Bouvreuil pivoine et Rougequeue à front blanc**

Espèce	Liste rouge régionale*	Responsabilité régionale*	Directive "Oiseaux"*	Espèce protégée
Rougequeue à front blanc	Préoccupation mineure	Mineure		oui
Pouillot de Bonelli	Vulnérable	Modérée		oui
Pouillot siffleur	Quasi menacé	Modérée		oui
Pouillot fitis	Vulnérable	Elevée		oui
Grimpereau des bois	Quasi menacé	Mineure		oui
Bouvreuil pivoine	En danger	Très élevée		oui

[Télécharger la fiche «Les Passereaux patrimoniaux et la gestion forestière»](#)



Bouvreuil pivoine

LA CIGOGNE NOIRE

Espèce	Liste rouge régionale*	Responsabilité régionale*	Directive "Oiseaux"***	Espèce protégée
Cigogne noire	En danger critique	Très élevée	Annexe 1	oui

[Télécharger la fiche «La Cigogne noire et la gestion forestière»](#)



Aigrette garzette



Busard Saint-Martin

ORIGINE DES DONNÉES NATURALISTES ET LÉGENDE DES STATUTS

Les informations naturalistes disponibles à l'échelle d'un maillage de 1 km x 1 km sont issues d'une analyse des données disponibles pour les espèces d'oiseaux nicheurs forestiers patrimoniaux au sein de bases collaboratives. Le réseau LPO dans les Pays de la Loire gère une base de données en ligne : www.faune-paysdelaloire.org, permettant de recueillir plus de 1 000 000 données chaque année sur la faune vertébrée.

Dans l'outil cartographique géré par le CRPF, pour chaque espèce indiquée au sein d'une maille, l'année de la dernière observation est indiquée et différents statuts sont précisés :

Liste rouge régionale : domaine scientifique ([liste rouge complète](#), LPO, 2014)

Les listes rouges de l'UICN ont un objectif informatif. Elles n'impliquent pas d'interdictions ou de prescriptions réglementaires mais peuvent servir de base aux choix politiques et à la prise de mesures de protection.

Le statut de conservation de chaque espèce d'oiseaux nicheurs des Pays de la Loire a été évalué selon la méthode UICN. Chaque espèce est ainsi classée dans une catégorie indiquant son risque de disparition. Les espèces classées dans les catégories « vulnérable » (VU), « en danger » (EN) et « en danger critique » (CR) sont menacées de disparition à l'échelle régionale à moyen termes.

Niveau de responsabilité biologique régionale : domaine scientifique ([liste complète des espèces prioritaires dans les Pays de la Loire](#))

Ce statut identifie les espèces pour lesquelles la région a une responsabilité dans leur conservation. Il se base à la fois sur le statut de conservation de l'espèce et l'importance de ses effectifs dans la région. Les espèces sont classées selon 5 niveaux : mineur, modéré, élevé, très élevé et majeur.

Espèce protégée : droit national ([arrêté complet](#))

Le statut d'espèce protégée (arrêté du 29 octobre 2009) interdit :

- l'altération des sites de reproduction et des aires de repos de cette espèce, lorsque cela perturbe effectivement ses cycles biologiques.
- la vente, l'achat, la détention, le transport, la naturalisation, l'utilisation de ces oiseaux.
- la destruction/l'enlèvement des œufs, des nids, la perturbation intentionnelle des oiseaux pendant la période de reproduction et de dépendance, la destruction, la mutilation intentionnelles, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans le milieu naturel.

Directive oiseaux : droit européen ([texte complet](#))

Mesure prise par l'Union européenne afin de promouvoir la protection et la gestion des populations d'espèces d'oiseaux sauvages du territoire européen. Les espèces sont classées dans différentes annexes précisant les mesures de conservation à mettre en œuvre

Dispositifs communs à toutes les espèces d'oiseaux sauvages : interdiction a priori de vendre des oiseaux vivants ou morts, interdiction de les capturer ou de les tuer, d'enlever ou endommager intentionnellement leurs nids, ramasser leurs œufs, perturber leur reproduction ; interdiction de dispositifs de chasse massifs et non sélectifs, sauf dérogation.

- Annexe 1 : espèces dont la présence ou le passage justifie la mise en place d'une Zone de Protection Spéciale du dispositif Natura 2000 (ce sont les espèces d'intérêt communautaire)
- Annexe 2 : espèces qui peuvent être chassées
- Annexe 3 : espèces dont la détention, la vente et la chasse sont permises, pour autant que la loi du pays l'autorise.

CONTACTS LOCAUX

Structure	Personne ressource	Contact
LPO Vendée	Julien Sudraud	02 51 46 21 91
LPO Loire-Atlantique	Olivier Orioux	02 51 82 02 97
LPO Anjou	Edouard Beslot	02 41 44 44 22
LPO Sarthe	François-Marie Bouton	02 43 85 96 65
Mayenne Nature Environnement	Thomas Picq	02 43 02 97 56



Nid sur noyer